

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1267

10 juin 2011

SOMMAIRE

Abies International S.à r.l.	60778	Eurofins Forensics LUX	60801
AIO S.à r.l.	60775	Eurofins Industrial Testing LUX	60801
Al Mirqab Finance S.A.	60784	Eurofins International Holdings LUX	60803
Al Mirqab Finance S.A.	60775	FGL Lux Holdings, S.à r.l.	60780
Amsterdam Water Holdings S.à r.l.	60785	Fortan Investments S.A.	60797
Babcock & Brown European Investments S.à r.l.	60784	GHD International 2 S.à r.l.	60778
Bachmann & Rieg S.A.	60794	International Real Estate Services S.à r.l.	60804
Borletti Group High Retail S.C.A.	60785	Lagos S.à r.l.	60815
Borletti Group High S.C.A.	60790	LeverageSource III S. à r.l.	60816
Boston A1 S.à r.l.	60801	Lipotherm Center S.à r.l.	60791
Business Insurance & Consulting S.à r.l. ..	60812	Loretto Consulting	60802
C.A.S. Services S.A.	60784	Marbre Investissements S.A.	60790
Cave Pearls S.à r.l.	60797	ML' bureau national et international des projets S.A.	60796
CFC Reinsurance S.A.	60795	Models Unlimited	60794
CGM Lux 3 S.à r.l.	60794	Mtrust Investholding S.A.	60800
CMS Management Services S.A.	60795	Noel International S.A.	60776
Computacenter PSF S.A.	60795	Opus Estates S.A.	60775
Dexia Banque Internationale à Luxem- bourg	60790	Ottershaw S.A.	60815
Dirofin	60796	Pentavest S.à r.l.	60770
DLJ Solutions S.A.	60806	Precision Capital S.A.	60784
E-Center S.à r.l.	60796	Precision Capital S.A.	60775
Element Six Abrasives S.A.	60796	Splendido S.A.	60806
Elvea Capital S.à r.l.	60787	TST Investment Holding S.A.	60785
Eugénie Patri Sébastien EPS	60800	Vansbeek International S.A.	60816
Eurofins Agrosociences LUX	60800	World Express Funds II	60787
Eurofins Environmental Testing LUX	60800	WPP Luxembourg Beta Two S.à r.l.	60815
Eurofins Food LUX	60801		

Pentavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.065.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of March.

Before Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Index Ventures V (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1126, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Channels Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Me Laetitia Borucki, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1125, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Channels Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Me Laetitia Borucki, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Yucca Partners L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Quebec, registered with the Registre des Entreprises du Québec under registration number 3362083217, having its registered office at 1134 Sainte Catherine Street West, H3B 5K2 Montreal, Quebec, Canada, acting for its Jersey branch Yucca Partners L.P. Jersey Branch, a branch of Yucca Partners L.P. formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number 23322, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Channels Islands, here represented by Me Laetitia Borucki, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Index Ventures Growth I (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP981, having its registered office at No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Growth Associates I Limited, here represented by Me Laetitia Borucki, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP979, having its registered office at No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Growth Associates I Limited, here represented by Me Laetitia Borucki, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies initialled "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the current shareholders of Pentavest S.à r.l. having its registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 154065 (the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned on June 18, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1579 of August 3, 2010. The articles have been modified for the last time by a deed of the undersigned on March 17, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. That the capital of the Company is set at six million eight hundred seventy-eight thousand three hundred one Euros and eighty-three Cents (EUR 6,878,301.83) represented by twenty-five million (25,000,000) class A shares, by twenty million (20,000,000) class B shares by three hundred thirty-nine million six hundred fifteen thousand five hundred twenty-eight (339,615,528) class C shares, twenty-one million two hundred fourteen thousand six hundred fifty-five (21,214,655) class D shares and two hundred and eighty-two million (282,000,000) new class E shares, each with a nominal value of one Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up.

III. These shares are allocated to the shareholders as follows:

1. 24,489,120 class A shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 19,591,296 class B shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
3. 20,781,129 class D shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
4. 198,380 class A shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
5. 158,704 class B shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
6. 168,343 class D shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
7. 312,500 class A shares for Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch;

8. 250,000 class B shares for Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch;
9. 1,698,078 Class C shares for Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch;
10. 265,183 Class D shares for Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch;
11. 1,410,000 Class E shares for Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch;
12. 326,525,726 Class C shares for Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
13. 271,130,874 Class E shares for Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
14. 11,391,724 Class C shares for Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.
15. 9,459,126 Class E shares for Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred sixty-seven thousand six hundred seven Euros and sixty Cents (EUR 267,607.60) so as to raise it from its present amount of six million eight hundred seventy-eight thousand three hundred one Euros and eighty-three Cents (EUR 6,878,301.83) to seven million one hundred forty-five thousand nine hundred nine Euros and forty-three Cents (EUR 7,145,909.43) by the creation and the issue of twenty-six million seven hundred sixty thousand seven hundred sixty (26,760,760) new class F shares of a par value of one Cent (EUR 0.01) each.

2) Subscription and paying up of the twenty-six million seven hundred sixty thousand seven hundred sixty (26,760,760) new class F shares as follows:

(a) twenty-five million seven hundred twenty-nine thousand three hundred and twenty (25,729,320) new class F shares by Index Ventures Growth I (Jersey), L.P., prenamed, by a contribution in cash of two hundred fifty-seven thousand two hundred ninety-three Euros and twenty Cents (EUR 257,293.20);

(b) eight hundred ninety-seven thousand six hundred thirty-six (897,636) new class F shares by Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., prenamed, by a contribution in cash of eight thousand nine hundred seventy-six Euros and thirty-six Cents (EUR 8,976.36);

(c) one hundred thirty-three thousand eight hundred and four (133,804) new class F shares by Yucca Partners L.P., prenamed, acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch by a contribution in cash of one thousand three hundred thirty-eight Euros and four Cents (EUR 1,338.04).

3) Amendment of Article 6 of the articles of association so as to reflect the proposed increase of the share capital of the Company.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders of the Company unanimously resolve to increase the capital of the Company by an amount of two hundred sixty-seven thousand six hundred seven Euros and sixty Cents (EUR 267,607.60) so as to raise it from its present amount of six million eight hundred seventy-eight thousand three hundred one Euros and eighty-three Cents (EUR 6,878,301.83) to seven million one hundred forty-five thousand nine hundred nine Euros and forty-three Cents (EUR 7,145,909.43) by the creation and the issue of twenty-six million seven hundred sixty thousand seven hundred sixty (26,760,760) new class F shares of a par value of one Cent (EUR 0.01) each..

Subscription and Payment

All the twenty-six million seven hundred sixty thousand seven hundred sixty (26,760,760) new class F shares are subscribed for by the existing shareholders as follows:

(a) twenty-five million seven hundred twenty-nine thousand three hundred and twenty (25,729,320) new class F shares by Index Ventures Growth I (Jersey), L.P., prenamed, by a contribution in cash of two hundred fifty-seven thousand two hundred ninety-three Euros and twenty Cents (EUR 257,293.20);

(b) eight hundred ninety-seven thousand six hundred thirty-six (897,636) new class F shares by Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., prenamed, by a contribution in cash of eight thousand nine hundred seventy-six Euros and thirty-six Cents (EUR 8,976.36);

(c) one hundred thirty-three thousand eight hundred and four (133,804) new class F shares by Yucca Partners L.P., prenamed, acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch by a contribution in cash of one thousand three hundred thirty-eight Euros and four Cents (EUR 1,338.04).

The twenty-six million seven hundred sixty thousand seven hundred sixty (26,760,760) new class F shares have been entirely paid up by a contribution in cash from the above mentioned persons for an aggregate amount of two hundred sixty-seven thousand six hundred seven Euros and sixty Cents (EUR 267,607.60) which are now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution and subscription of the new class F shares, Article 6 of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

“ **Art. 6.** The capital is fixed at seven million one hundred forty-five thousand nine hundred and nine Euros and forty-three Cents (EUR 7,145,909.43) represented by twenty-five million (25,000,000) class A shares, by twenty million (20,000,000) class B shares, by three hundred thirty-nine million six hundred fifteen thousand five hundred twenty-eight (339,615,528) class C shares, by twenty-one million two hundred fourteen thousand six hundred fifty-five (21,214,655) class D shares, by two hundred and eighty-two million (282,000,000) class E shares and by twenty six million seven hundred sixty thousand seven hundred and sixty (26,760,760) class F shares, each with a nominal value of one Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at two thousand Euros (EUR 2,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatrième jour de mars.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

ONT COMPARU

Index Ventures V (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1126, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Me Laetitia Borucki, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1125, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Me Laetitia Borucki, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Yucca Partners L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit du Québec, immatriculé auprès du Registre des Entreprises du Québec sous le numéro d'immatriculation 3362083217, ayant son siège social au 1134 Sainte Catherine Street West, H3B 5K2 Montreal, Québec, Canada, agissant pour sa succursale de Jersey, Yucca Partners L.P. Jersey Branch, une succursale de Yucca Partners L.P. constituée et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation 23322, ayant son siège social au Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, ici représentée par Me Laetitia Borucki, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Index Ventures Growth I (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP981, ayant son siège social au No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, agissant par son managing general partner Index Venture Growth Associates I Limited, ici représentée par Me Laetitia Borucki, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP979, ayant son siège social au No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, agissant par son managing general partner Index Venture Growth Associates I Limited, ici représentée par Me Laetitia Borucki, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Ces procurations signées “ne varietur” par le mandataire des parties comparantes prénommées et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les parties comparantes prénommées, représentées comme établi ci avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les associés actuels de Pentavest S.à r.l. avec siège social au 41, boulevard de Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 154065 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 18 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1579 du 3 août 2010. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 17 mars 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à six millions huit cent soixante-dix-huit mille trois cent un euros et quatre-vingt-trois cents (EUR 6.878.301,83) représenté par vingt-cinq millions (25.000.000) parts sociales de classe A, vingt millions (20.000.000) parts sociales de classe B, trois cent trente-neuf millions six cent quinze mille cinq cent vingt-huit (339.615.528) parts sociales de classe C, vingt et un millions deux cent quatorze mille six cent cinquante-cinq (21.214.655) parts sociales de classe D et deux cent quatre-vingt-deux (282.000.000) parts sociales de classe E ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. Ces parts sociales sont réparties entre les associés existants comme suit:

1. 24.489.120 parts sociales de classe A pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 19.591.296 parts sociales de classe B pour Index Ventures V (Jersey), L.P.
3. 20.781.129 parts sociales de classe D pour Index Ventures V (Jersey), L.P.
4. 198.380 parts sociales de classe A pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
5. 158.704 parts sociales de classe B pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
6. 168.343 parts sociales de classe D pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
7. 312.500 parts sociales de classe A pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey;
8. 250.000 parts sociales de classe B pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey;
9. 1.698.078 parts sociales de classe C pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey;
10. 265.183 parts sociales de classe D pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey;
11. 1.410.000 parts sociales de classe E pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey;
12. 326.525.726 parts sociales de classe C pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
13. 271.130.874 parts sociales de classe E pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
14. 11.391.724 parts sociales de classe C pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.
15. 9.459.126 parts sociales de classe E pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent soixante-sept mille six cent sept euros et soixante cents (EUR 267.607,60) afin de le porter de son montant actuel de six millions huit cent soixante-dix-huit mille trois cent un euros et quatre-vingt-trois cents (EUR 6.878.301,83) à sept millions cent quarante-cinq mille neuf cent neuf euros et quarante-trois cents (EUR 7.145.909,43) par la création et l'émission de vingt-six millions sept cent soixante mille sept cent soixante (26.760.760) nouvelles parts sociales de classe F d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

2) Souscription et libération des vingt-six millions sept cent soixante mille sept cent soixante (26.760.760) nouvelles parts sociales de classe F comme suit:

(a) vingt-cinq millions sept cent vingt-neuf mille trois cent vingt (25.729.320) nouvelles parts sociales de classe F pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de deux cent cinquante-sept mille deux cent quatre-vingt-treize euros et vingt cents (EUR 257.293,20);

(b) huit cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent trente-six (897.636) nouvelles parts sociales de classe F pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de huit mille neuf cent soixante-seize euros et trente-six cents (EUR 8.976,36);

(c) cent trente-trois mille huit cent quatre (133.804) nouvelles parts sociales de classe F pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey par l'apport en numéraire de mille trois cent trente-huit euros et quatre cents (EUR 1.338,04).

3) Modification de l'Article 6 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital social de la Société.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent soixante-sept mille six cent sept euros et soixante cents (EUR 267.607,60) afin de le porter de son montant actuel de six millions huit cent soixante-dix-huit mille trois cent un euros et quatre-vingt-trois cents (EUR 6.878.301,83) à sept millions cent quarante-cinq mille neuf cent neuf euros et quarante-trois cents (EUR 7.145.909,43) par la création et l'émission de vingt-six millions sept cent soixante mille sept cent soixante (26.760.760) nouvelles parts sociales de classe F d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Souscription et Libération

Toutes les vingt-six millions sept cent soixante mille sept cent soixante (26.760.760) nouvelles parts sociales de classe F sont souscrites par les associés actuels comme suit:

(a) vingt-cinq millions sept cent vingt-neuf mille trois cent vingt (25.729.320) nouvelles parts sociales de classe F pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de deux cent cinquante-sept mille deux cent quatre-vingt-treize euros et vingt cents (EUR 257.293,20);

(b) huit cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent trente-six (897.636) nouvelles parts sociales de classe F pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de huit mille neuf cent soixante-seize euros et trente-six cents (EUR 8.976,36);

(c) cent trente-trois mille huit cent quatre (133.804) nouvelles parts sociales de classe F pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey par l'apport en numéraire de mille trois cent trente-huit euros et quatre cents (EUR 1.338,04).

Les vingt-six millions sept cent soixante mille sept cent soixante (26.760.760) nouvelles parts sociales de classe F ont été entièrement libérées par apport en numéraire de la part des personnes susmentionnées à concurrence d'un montant total de deux cent soixante-sept mille six cent sept euros et soixante cents (EUR 267.607,60), qui est à la disposition de la société, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente et à la souscription des nouvelles parts sociales de classe F, l'Article 6 des statuts est modifié et est à présent libellé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social émis est fixé à sept millions cent quarante-cinq mille neuf cent neuf euros et quarante-trois cents (EUR 7,145,909.43) représenté par vingt-cinq millions (25.000.000) de Parts Sociales de classe A, par vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales de classe B, par trois cent trente-neuf millions six cent quinze mille cinq cent vingt-huit (339.615.528) Parts Sociales de classe C, par vingt et un millions deux cent quatorze mille six cent cinquante-cinq (21.214.655) Parts Sociales de classe D, par deux cent quatre-vingt-deux millions (282.000.000) de Parts Sociales de classe E, et par vingt-six millions sept cent soixante mille sept cent soixante (26.760.760) parts sociales de classe F, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées».

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à deux mille Euros (EUR 2.000).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des parties comparantes, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Laetitia Borucki, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 mars 2011. LAC / 2011 / 14442. Reçu 75.-€.

Le Releveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011046723/270.

(110052448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

AIO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 2.094.900,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 151.221.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011046410/11.

(110052164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Precision Capital S.A., Société Anonyme,**(anc. Al Mirqab Finance S.A.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 121.640.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011046411/11.

(110052235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Opus Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 61.127.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2010: -

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary & Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Pour Opus Estates S.A.

Référence de publication: 2011057278/32.

(110064341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Noel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 86.251.

L'an deux mille onze, le dix-sept février, à 16.00 (seize) heures
par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire résidant à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Noel International S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 12, rue Guillaume Schneider, L- 2522 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86 251 (la Société). La Société a été constituée en date du 1^{er} mars 2002, aux termes d'un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire résidant à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 861 du 6 juin 2002, cet acte ayant été modifié plusieurs fois et pour la dernière fois suivant un acte du susdit notaire du 17 février 2011, passé avant le présent acte, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Benoît Chéron, résidant professionnellement à Luxembourg (le Président) qui désigne Alessandro Cusumano, résidant professionnellement à Luxembourg en tant que secrétaire (le Secrétaire).

L'Assemblée désigne Federico Franzina, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que scrutateur (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent le bureau de l'Assemblée (le Bureau).

Le bureau étant ainsi constitué, le Président déclare et l'Assemblée atteste que:

I. Les actionnaires de la Société (les Actionnaires) représentés à cette Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués dans la liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été émargée par les représentants des Actionnaires qui ne sont pas présents (les Mandataires), les membres du Bureau et le Notaire.

Les procurations des Actionnaires représentés à cette Assemblée, après avoir été signées ne varietur par les mandataires et par le notaire instrumentant, seront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

II. Il apparaît, au regard du registre des actionnaires produit à cette Assemblée et de la liste de présence, que 180 000 (cent quatre-vingt mille) actions d'une valeur nominale de 100.- EUR (cent Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital souscrit de la Société d'un montant de 18 000 000.- EUR (dix huit millions d'Euros), sont présentes et dûment représentées à cette Assemblée.

III. Les Actionnaires représentés déclarent qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour préalablement à la tenue de cette Assemblée. L'Assemblée ainsi régulièrement constituée peut délibérer valablement sur tous les points inscrits à l'ordre du jour, comme décrit ci-dessous.

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est décrit comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital autorisé de la Société de son montant actuel de 25.714.200.- EUR (vingt-cinq millions sept cent quatorze mille deux cents Euros), représenté par 257.142 (deux cent cinquante sept mille cent quarante deux) actions d'une valeur nominale de 100.- EUR (cent Euros) chacune à 47.142.800.- EUR (quarante-sept millions cent quarante deux mille huit cents Euros), représenté par 471.428 (quatre cent soixante et onze mille quatre cent vingt huit) actions d'une valeur nominale de 100.- EUR (cent Euros) chacune.

3. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant en nominal de 15.000.000.- EUR (quinze millions d'Euros) par la création de 150.000 (cent cinquante mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de 100.- EUR (cent Euros) chacune (les Nouvelles Actions).

4. Acceptation de la souscription et du paiement en nature des Nouvelles Actions devant être émises au bénéfice des souscripteurs, tel que stipulé au point 3 ci-dessus, par tous les Actionnaires, chaque Nouvelle Action bénéficiant des mêmes droits et privilèges que les actions émises jusqu'à ce jour par la Société.

5. Modifications consécutives des articles 5.1 et 5.3 et du paragraphe (c) de l'article 5.5 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation (i) du capital souscrit et (ii) du capital autorisé de la Société.

6. Modification du registre des actions de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital souscrit visée ci-dessus, le conseil d'administration étant chargé de procéder à l'inscription des Nouvelles Actions émises dans le registre des actions de la Société.

7. Divers.

V. L'Assemblée note que le quorum requis pour que l'Assemblée puisse valablement prendre les résolutions sur les points de l'ordre du jour est d'au moins 50% du capital social souscrit et que l'Assemblée peut décider sur ces points car tous les Actionnaires sont représentés, étant entendu que pour le premier point de l'agenda, les conditions de quorum sont remplies. L'Assemblée note également que les résolutions concernant les points 2, 3 et 4 de l'ordre du jour précité seront prises à une majorité de plus des deux-tiers du capital social souscrit représenté.

VI. L'Assemblée procède ensuite à l'examen des points à l'ordre du jour. Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée constate que les Actionnaires représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué (avec toutes les informations nécessaires) au préalable renoncent aux formalités de convocation.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital autorisé de la Société de son montant actuel de 25.714.200.- EUR (vingt-cinq millions sept cent quatorze mille deux cents Euros), représenté par 257.142 (deux cent cinquante sept mille cent quarante deux) actions d'une valeur nominale de 100.- EUR (cent Euros) chacune à 47.142.800.- EUR (quarante-sept millions cent quarante deux mille huit cents Euros), représenté par 471.428 (quatre cent soixante et onze mille quatre cent vingt huit) actions d'une valeur nominale de 100.- EUR (cent Euros) chacune.

Pour éviter tout doute, l'Assemblée confirme que les pouvoirs du conseil d'administration et la durée de l'autorisation accordée au conseil d'administration tels qu'énoncés à l'article 5.5 des statuts de la Société restent inchangés.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 15.000.000.- EUR (quinze millions d'Euros) afin de porter le capital social émis de la Société de son montant actuel de 18 000 000.- EUR (dix huit millions d'Euros), représenté par 180 000 (cent quatre-vingt mille) actions, ayant une valeur nominale de 100.- EUR (cent Euros) chacune, à un montant de 33.000.000.- EUR (trente trois millions d'Euros) par la création de 150.000 (cent cinquante mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de 100.- EUR (cent Euros) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée note que le capital social souscrit de la Société sera représenté, une fois réalisée l'augmentation de capital, par 330.000 (trois cent trente mille) actions, chaque action étant intégralement libérée et ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros).

L'Assemblée décide d'accepter (i) la souscription des Nouvelles Actions au prorata des actions détenues à ce jour par les Actionnaires dans le capital de la Société et (ii) la libération intégrale de l'augmentation de capital, conformément à la Troisième Résolution ci-dessus. L'Assemblée note que les souscriptions relatives à l'émission des Nouvelles Actions figurent dans le certificat de confirmation de créance et de souscription de chaque souscripteur (ensemble, les Certificats) signés ne varietur par les mandataires, le Bureau et par le notaire instrumentant. Ainsi, les souscriptions aux Nouvelles Actions émises par la Société sont valables et irrévocables à compter de la date de cette Assemblée.

Les souscripteurs sont représentés par Benoît Chéron et Alessandro Cusumano, respectivement, tels que figurant dans le tableau joint en Annexe 1 (le Tableau), lequel est signé ne varietur par toutes les parties comparantes à l'acte et par le notaire instrumentant.

La libération des Nouvelles Actions se fait par l'apport de créances envers la société.

La valeur de la créance détenue par chaque souscripteur envers la Société a été certifiée au conseil d'administration de la Société dans chaque Certificat en date du 17 février 2011, signé par chaque souscripteur, à la lecture desquels:

(i) la créance de chaque souscripteur, consistant en créances dans le cadre de prêts d'actionnaires (l'Apport en Nature) est certaine, liquide et exigible; et

(ii) à la date des présentes, la valeur totale de l'Apport en Nature est de 15.000.000.- EUR (quinze millions d'Euros), ce qui correspond à la valeur de 150.000 (cent cinquante mille) nouvelles actions dans le capital social de la Société, chacune d'une valeur nominale de 100.- EUR (cent Euros).

Les copies des Certificats, après avoir été signées ne varietur par toutes les parties comparantes à l'acte et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

L'Assemblée prend note du rapport du conseil d'administration de la Société en date du 17 février 2011, lequel est signé ne varietur par toutes les parties comparantes à l'acte et par le notaire instrumentant et restera annexé au présent acte pour être enregistré ensemble avec celui-ci.

L'Assemblée approuve ce rapport.

L'Assemblée note que, conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Apport en Nature ainsi a fait l'objet d'un rapport émis par Deloitte S.A., Réviseurs d'entreprises agréés, en date du 17 février 2011 ayant pour conclusion ce qui suit (traduction libre):

«Sur la base des procédures appliquées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons rien remarqué qui puisse nous faire croire que la valeur de la Contribution n'est pas au moins égale à la contribution au capital social de la Société envisagée pour un montant de 15,000,000 Euros.»

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par toutes les parties comparantes à l'acte et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré ensemble avec celui-ci.

A la lumière de ce qui précède:

(a) l'Assemblée décide d'allouer le nombre de Nouvelles Actions aux souscripteurs tel qu'indiqué dans le Tableau; et

(b) l'Assemblée note que le montant total de 15 000 000.- EUR (quinze millions d'Euros), sera alloué dans son intégralité au compte capital social nominal de la Société.

Cinquième résolution

En conséquence de l'augmentation du capital social émis et de l'émission des Nouvelles Action, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui a désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital souscrit est fixé à 33.000.000.- EUR (trente trois millions d'Euros) représenté par 330.000 (trois cent trente mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent Euros) chacune.»

En conséquence de l'augmentation du capital social autorisé, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.3 et le paragraphe (c) de l'article 5.5 des statuts de la Société, qui ont désormais la teneur suivante:

« **5.3.** Le capital autorisé est fixé à 47.142.800.- EUR (quarante-sept millions cent quarante deux mille huit cents Euros), représenté par 471.428 (quatre cent soixante et onze mille quatre cent vingt huit) actions d'une valeur nominale de 100.- EUR (cent Euros) chacune.»

« **5.5 (c).** En procédant à ces augmentations de capital endéans les limites du capital autorisé, le Conseil d'administration pourra émettre un nombre maximal de 141.428 nouvelles actions et devra déterminer une prime d'émission à payer pour chaque action qui devra refléter la Valeur équitable de marché, sans que la contribution totale payable par chaque actionnaire au titre du capital et de la prime d'émission ne puisse pour autant dépasser le montant total des engagements de support financier ("Add-On Commitments") pris par celui-ci et dont le montant exact aura été communiqué au préalable au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration n'est pas autorisé à supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, et veillera, en fixant la durée et les modalités de la souscription, à ce que les dispositions de la loi soient respectées. Sous réserve des dispositions impératives de la loi, si l'un des actionnaires décide de ne pas souscrire aux actions à émettre, le Conseil d'administration veillera encore à ce que, suite à la réalisation de l'augmentation de capital en question, la participation de chacun des actionnaires existants ne tombe pas en-dessous du plus élevé entre le seuil de 35% du capital social de la Société et le seuil qui serait applicable à une Cotation en bourse dans le pays choisi à cet effet.»

Sixième résolution

L'Assemblée déclare que le conseil d'administration est en charge de procéder à l'inscription des Nouvelles Actions émises dans le registre des actions de la Société et recommande au conseil d'administration de procéder à cette inscription dans les plus brefs délais.

L'Assemblée note que l'ordre du jour est épuisé et le Président décide de lever la séance à seize heures trente.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 5 400.-.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, au Luxembourg.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé ensemble avec le Bureau et avec le notaire l'original du présent acte notarié.

Signé: F. FRANZINA, A. CUSUMANO, B. CHERON, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 18 février 2011. LAC/2011/8282. Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 3 April 2011.

Référence de publication: 2011046706/157.

(110052171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

**GHD International 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Abies International S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 154.010.

In the year two thousand and eleven, on the twenty second of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Abies International S.à r.l.", a "Société à Responsabilité Limitée", having its registered office at 35, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B 154.010, incorporated by deed enacted on the eighteenth of June, in the

year two thousand and ten, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1605, page 77028 on the 7th of August 2010 and amended by deed enacted on the first of September, in the year two thousand and ten, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2203, page 105734 on the 16th of October 2010.

The meeting is presided by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairwoman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Flora GIBERT, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairwoman requests the notary to act that:

I.- The shareholder presents or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the 17,612,500 (seventeen million six hundred twelve thousand five hundred) shares, each of them of EUR 1.- (one euro), representing the whole capital of the Company, are represented so that the shareholder exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. - To amend the title of the corporation to be changed into "GHD International 2 S.à r.l."
2. - To amend article two of the Articles of Incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution:

The meeting decides to change the denomination of the corporation from "Abies International S.à r.l." to "GHD International 2 S.à r.l."

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article two of the Articles of Incorporation, to read as follows:

"Art. 2. The company's name is "GHD International 2 S.à r.l.""

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société à Responsabilité Limitée "Abies International S.à r.l.", ayant son siège social au 35, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 154.010, constituée suivant un acte du dix huit juin de l'année deux mille dix, publié le 7 août 2010 au Mémorial C numéro 1605, page 77028 et modifiée suivant un acte du premier septembre de l'année deux mille dix, publié le 16 octobre 2010 au Mémorial C numéro 2203, page 105734.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Flora GIBERT, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. - L'associé présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 17,612,500 (dix sept millions six cent douze mille cinq cents) parts sociales, chacune d'entre elle d'un montant de EUR 1,- (un euro), représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'associé, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peuvent décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a préalablement été informé.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Modification de la dénomination de la société, à changer en «GHD International 2 S.à r.l.».
2. - Modifier l'article deux des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit:

Première résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de «Abies International S.à r.l.» en «GHD International 2 S.à r.l.».

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La dénomination de la société sera «GHD International 2 S.à r.l.»»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. UHL, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2011. Relation: LAC/2011/13758. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 29 mars 2011.

Référence de publication: 2011046394/96.

(110052342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

FGL Lux Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.497.

In the year two thousand eleven, on the tenth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of FGL Lux Holdings, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 158.497 (the Company), which has been incorporated on January 25, 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation of the Company.

There appeared:

FGL Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wil-

mington, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 4927983 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Anne Emmanuelle Feutrie, lawyer, with professional address at rue Edward Steichen 18-20, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal..

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Suppression of the nominal value of the shares;
2. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) into United States Dollar (USD);
3. Increase of the share capital from its amount after conversion to an amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) without issuance of any new shares;
4. Conversion of the twelve thousand five hundred (12,500) shares without nominal value into twenty thousand (20,000) without nominal value; subsequent reintroduction of a nominal value of one United States Dollar (USD 1) per share;
5. Conversion of all accounts in the books of the Company from Euro into United States Dollars;
6. Subsequent amendment to article 5.1 of the Company's articles of association (the Articles) in order to reflect the above changes;
7. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to record, on behalf of the Company, the conversion of the currency of the share capital of the Company and the setting of the par value of the shares at one United States Dollar (USD 1) each; and

8. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to suppress the nominal value of the shares, which is currently set at one Euro (EUR 1) per share, so that the share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is now represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the currency of the subscribed share capital of the Company from Euro (EUR) into United States Dollar (USD) at the exchange rate quoted by the European Central Bank applicable as at March 9, 2011 (i.e., EUR 1.-= USD 1.3928) so that the share capital of the Company is now set at seventeen thousand four hundred and ten United States Dollars (USD 17,410) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares without nominal value.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand five hundred and ninety United States Dollars (USD 2,590) without issuing any new shares, so as to bring it from its current amount of seventeen thousand four hundred and ten United States Dollars (USD 17,410) to the amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares without nominal value.

The amount of two thousand five hundred ninety United States Dollars (USD 2,590) has been fully paid up in cash by the Sole Shareholder, and will be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Said amount is now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the twelve thousand five hundred (12,500) shares without nominal value into twenty thousand (20,000) shares without nominal value and resolves to reintroduce a nominal value of one United States Dollar (USD 1) per share.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to convert all accounts in the books of the Company from Euro into United States Dollars.

Sixth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000.-) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up.”

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to record, on behalf of the Company, the conversion of the currency of the share capital of the Company and the setting of the par value of the shares at one United States Dollar (USD 1) each.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,400.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dixième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de FGL Lux Holdings, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.497 (la Société), constituée le 25 janvier 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

A comparu:

FGL Holdings, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe au The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4927983 (l'Associé Unique),

représentée ici par Anne Emmanuelle Feutrie, juriste, dont l'adresse professionnelle se situe à rue Edward Steichen 18-20, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des parts sociales;
2. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'Euro (EUR) en Dollar Américain (USD);
3. Augmentation du capital social de son montant après conversion à un montant de vingt mille Dollars Américains (20.000,-USD), sans émission de nouvelles parts sociales;
4. Conversion des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, sans valeur nominale, en vingt mille (20.000) parts sociales, sans valeur nominale; réintroduction subséquente d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) par part sociale;
5. Conversion de tous les comptes dans les livres de la Société d'Euros en Dollars Américains;
6. Modification subséquente de l'Article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les changements ci-dessus;
7. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à chaque gérant de la Société, agissant individuellement, pour enregistrer, au nom de la Société, la conversion de la devise du capital social de la Société et l'établissement de la valeur nominale des parts sociales à un Dollar Américain (1 USD) chacune; et
8. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales, qui est actuellement fixée à un Euro (1 EUR) par part sociale, de façon à ce que le capital social de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) soit maintenant représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, sans valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir la devise du capital social souscrit de la Société de l'Euro (EUR) en Dollar Américain (USD) au taux de change coté par la Banque Centrale Européenne applicable au 9 mars 2011 (soit 1 EUR = 1,3928 USD) de façon à ce que le capital social de la Société soit dorénavant fixé à dix-sept mille quatre cent dix Dollars Américains (17.410 USD), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille cinq cent quatre vingt dix Dollars Américains (2.590 USD) sans émission de nouvelles parts sociales, afin de le porter de son montant actuel de dix-sept mille quatre cent dix Dollars Américains (17.410 USD) à un montant de vingt mille Dollars Américains (20.000 USD), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, sans valeur nominale.

La somme de deux mille cinq cent quatre vingt dix Dollars Américains (2.590 USD) a été intégralement payée par un versement en numéraire de l'Associé Unique, et sera affectée au compte capital social nominal de la Société.

Ledit montant se trouve dès à présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale, en vingt mille (20.000) parts sociales sans valeur nominale et décide de réintroduire une valeur nominale de un Dollar Américain (1 USD) par part sociale.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de convertir tous les comptes dans les livres de la Société d'Euros en Dollars Américains.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille Dollars Américains (20.000 USD), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à chaque gérant de la Société, agissant individuellement, pour enregistrer, au nom de la Société, la conversion de la devise du capital social de la Société et l'établissement de la valeur nominale des parts sociales à un Dollar Américain (1 USD) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ EUR 1.400.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. E. FEUTRIE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mars 2011. Relation: LAC/2011/12075. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011045853/179.

(110051691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

C.A.S. Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 68.168.

Une liste des fondés de pouvoirs de la Société CAS Services S.A. en fonction au 1^{er} Avril 2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAS Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011046452/12.

(110052587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Precision Capital S.A., Société Anonyme,

(anc. Al Mirqab Finance S.A.).

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 121.640.

RECTIFICATIF

Dans l'acte notarié numéro 20.162/06 du 14 novembre 2006, constatant la constitution de la société anonyme «BA-LESTRA PROPERTIES S.A.», avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 121.640,

et actée par nous, Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 novembre 2006, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 27 novembre 2006, il y a lieu de lire au point a de la nomination des administrateurs:

S.E. le Sheikh Hamad Bin Jassim Bin Jabr AL-THANI, homme d'affaires, demeurant à Doha (Qatar), Al Wajba Palace, Dukhan Road, P.O. Box 4044.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 mars 2011. Relation: LAC/2011/14196. Reçu quatorze euros (14,00 €).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011046412/21.

(110052236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Babcock & Brown European Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.143.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 109.507.

EXTRAIT

Par décisions écrites du 4 avril 2011, l'associé unique a accepté la démission de M. Neil Lewis de ses fonctions de gérant avec effet au 31 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011046428/15.

(110052731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Amsterdam Water Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 24.800,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 93.702.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011046423/11.

(110052166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Borletti Group High Retail S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.161.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 28 mars 2011.

Résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat venant à échéance de H.R.T. Révision S.A., réviseur d'entreprises, jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Référence de publication: 2011046430/14.

(110052263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

TST Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 34.628.

L'an deux mille dix, le vingt décembre,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "TST INVESTMENT HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 34.628, constituée suivant acte notarié en date du 31 juillet 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 53 du 7 février 1991, (ci-après «la Société»).

Les statuts de la société ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant un acte notarié en date du 6 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 431 du 27 février 2009.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Michela Klemke, employée privée, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Caroline Wolff, employée privée, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roberto Manciocchi, employé privé, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Changement de l'objet social par abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929 avec effet au 1^{er} janvier 2011.

2) Modification subséquente de l'objet social et par conséquent l'article 4 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxem-

bourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'abandonner avec effet au 1^{er} janvier 2011 le statut de société holding tel que prévu par la loi du 31 juillet 1929.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier avec l'effet au 1^{er} janvier 2011 l'objet social de la Société et par conséquent l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KLEMKE, C. WOLFF, R. MANCIOCCHI et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2010. LAC/2010/58252. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur ff. (signé): BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011047188/80.

(110052435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Elvea Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 146.932.

—
EXTRAIT

Conformément à un contrat de cession de parts sociales en date du 22 mars 2011, les 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales de la Société ont été transférées par PARFISO S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125.133, à The Hideaways Club City Collection Property Company Limited, limited company, constituée et régie selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, immatriculée auprès du Registrar of Companies Gibraltar sous le numéro 105275.

Depuis le 22 mars 2011, les 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales de ELVEA CAPITAL S.à r.l., représentant 100% du capital social de cette société, sont détenues par The Hideaways Club City Collection Property Company Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Le Mandataire

Référence de publication: 2011046563/22.

(110052373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

World Express Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 66.367.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and eleven, on the tenth day of March.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Threadneedle Asset Management Holdings Limited, a company incorporated under the laws of United Kingdom, having its registered office at 60 St. Mary Axe, London EC3a 8JQ, United Kingdom;

hereby represented by Me Christian Hertz, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney signed on 7 March 2011.

The said proxy having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing party acting in its capacity as sole shareholder of World Express Funds II, a société d'investissement à capital variable governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated by a deed of notary Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on 30 September 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 799 on 31 October 1998, the articles of incorporation of which (the "Articles of Incorporation") have been last amended by a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on 25 July 2008 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number 66 367.

The Company was set into liquidation by a deed of the undersigned notary on 14 October 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2553 on 24 November 2010.

The appearing party, represented as above mentioned, recognised that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To approve the Company's audited interim accounts for the period from 1 January 2010 to 14 October 2010 (the "Interim Accounts").

2. To receive and examine the report of the Company's auditor (the "Auditor") on the liquidation of the Company (the "Auditor's Report").

3. To approve the liquidation accounts of the Company (the "Liquidation Accounts") and the report of the Company's liquidator (the "Liquidator") on the liquidation of the Company (the "Liquidation Report").

4. To grant full discharge to the Directors, Liquidator and Auditor.
5. To close the liquidation of the Company opened on 14 October 2010.
6. To set the place where the books and accounts of the Company will be deposited and kept for a minimum period of 5 years.
7. To delegate powers.
8. To decide on any other business which might be brought before the Shareholders.

First resolution

The sole Shareholder RESOVES TO approve the Interim Accounts for the period from 1 January 2010 to 14 October 2010.

Second resolution

The sole Shareholder RESOLVES TO receive and examine the Auditor's Report and NOTED THAT the Auditor's Report does not raise any comments from the sole Shareholder.

Third resolution

The sole Shareholder RESOLVES TO approve the Liquidation Accounts and Liquidation Report and acknowledges that there are no liquidation proceeds to be distributed and/or left with the custodian or the Caisse de Consignation.

Fourth resolution

The sole Shareholder RESOLVES TO grant full discharge to the Directors, the Liquidator and the Auditor.

Fifth resolution

The sole Shareholder RESOLVES TO close, as of the date hereof, the liquidation of the Company opened on 14 October 2010 and to acknowledge that the Company has definitely ceased to exist.

Sixth resolution

The sole Shareholder RESOLVES THAT the books and accounts of the Company will be deposited and kept for a minimum period of 5 years at the offices of CACEIS Bank Luxembourg, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Seventh resolution

The sole Shareholder RESOLVES TO empower any lawyers at Linklaters LLP, acting and signing individually, with full power of substitution, on behalf and in the name of the Company, to do all acts and things as in his / her absolute and unfettered discretion deems necessary or advisable in relation to the liquidation of the Company, including the filing of the said liquidation with the CSSF.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred euro (EUR 900.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dixième jour du mois de mars,

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Threadneedle Asset Management Holdings Limited, une société créée sous le droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au 60 St. Mary Axe, London EC3a 8JQ, Royaume-Uni,

représentée par Me Christian Hertz, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

aux termes d'une procuration donnée à Luxembourg le 7 mars 2011.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de World Express Funds II, une société d'investissement à capital variable régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-

Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée à Luxembourg suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire résidant à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 septembre 1998 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 799 en date du 31 octobre 1998, dont les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Paul Decker, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 25 juillet 2008 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 66.367.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2553 du 24 novembre 2010.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes audités intérimaires de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 14 octobre 2010 (les «Comptes Intérimaires»).
2. Prendre note et examiner le rapport de l'auditeur de la Société (l'«Auditeur») sur la liquidation de la Société (le «Rapport de l'Auditeur»).
3. Approuver les comptes de la liquidation (les «Comptes de Liquidation») et le rapport du liquidateur de la Société (le «Liquidateur») sur la liquidation (le «Rapport de Liquidation»).
4. Donner décharge pleine et entière aux Administrateurs, au Liquidateur et à l'Auditeur.
5. Clôturer la liquidation de la Société ouverte le 14 octobre 2010.
6. Déterminer le lieu où les livres et les comptes de la Société seront déposés et conservés pour une période minimum de 5 années.
7. Déléguer les pouvoirs.
8. Décider de tout autre point porté à la connaissance des Actionnaires.

Première résolution

L'Actionnaire unique DÉCIDE D'approuver les Comptes Intérimaires de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 14 octobre 2010.

Deuxième résolution

L'Actionnaire unique DÉCIDE DE prendre note et d'examiner le Rapport de l'Auditeur et NOTE que le Rapport de l'Auditeur ne soulève pas de commentaires particuliers de la part de l'Actionnaire unique.

Troisième résolution

L'Actionnaire unique DÉCIDE D'approuver les Comptes de Liquidation et le Rapport de Liquidation, et note qu'il n'y a pas de boni de liquidation qui seraient à distribuer et/ou qui seraient déposés auprès de la banque dépositaire ou auprès de la Caisse de Consignation.

Quatrième résolution

L'Actionnaire unique DÉCIDE DE donner décharge pleine et entière aux Administrateurs, au Liquidateur et à l'Auditeur.

Cinquième résolution

L'Actionnaire unique DÉCIDE DE clôturer, à la date de cet acte, la liquidation de la Société ouverte le 14 octobre 2010 et de prendre note que la Société a cessé d'exister définitivement.

Sixième résolution

L'Actionnaire unique DÉCIDE QUE les livres et les comptes de la Société seront déposés et conservés pour une période minimum de 5 années aux bureaux de CACEIS Bank Luxembourg, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Septième résolution

L'Actionnaire unique DÉCIDE DE donner pouvoir à tout avocat de Linklaters LLP, agissant et signant à titre individuel, avec plein pouvoir de substitution, pour le compte et au nom de la Société, pour faire tous actes et toutes formalités qu'il estimera, selon sa libre appréciation, nécessaires ou souhaitables dans le cadre de la liquidation de la Société, incluant le dépôt de ladite liquidation auprès de la CSSF.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: C. Hertz, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 mars 2011. Relation: RED/2011/553. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 29 mars 2011.

Référence de publication: 2011044856/146.

(110049940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

Marbre Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.299.

Extrait de résolution du conseil d'administration tenu le 02 mars 2011 à Luxembourg.

Les administrateurs de la société ont décidé d'accepter la démission de Maître Serge BERNARD et de nommer Monsieur Louis FELICETTI, salarié, né le 25 juin 1966 à Echternach, demeurant à L-1130 Luxembourg au 74, rue d'Anvers comme nouvel administrateur pour un mandat de 1 ans.

Cette décision sera à entériner lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mars 2011.

Fernand SASSEL

Administrateur

Référence de publication: 2011046672/16.

(110052709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Borletti Group High S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.522.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 28 mars 2011.

Résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat venant à échéance de H.R.T. Révision S.A., réviseur d'entreprises, jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Référence de publication: 2011046432/14.

(110052265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Dexia Banque Internationale à Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 6.307.

L'Assemblée générale ordinaire du 29 mars 2011 de Dexia Banque Internationale à Luxembourg, société anonyme, a pris les décisions suivantes:

- renouvellement des mandats de Messieurs Stefaan Decraene, Pierre Mariani,

Philippe Rucheton, René Steichen et Frank Wagener, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2014

- nomination de Messieurs Marc Croonen, Claude Piret, Jean-Louis Schiltz et

Olivier van Herstraeten comme nouveaux administrateurs, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2014

- non-renouvellement des mandats de Messieurs François Narmon, Gaston Schwertzer et Luc Onclin.

Le Conseil d'administration du même jour a pris les décisions suivantes:

- nomination de Monsieur Frank Wagener comme Président du Conseil d'administration
- nomination de Monsieur René Steichen comme Vice-Président du Conseil d'administration.

La composition du Conseil d'administration de Dexia BIL se présente ainsi comme suit:

Nom	Fonction	Adresse professionnelle
Frank Wagener	Président	69 route d'Esch - L-2953 Luxembourg
René Steichen	Vice-président	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg
Marc Croonen	Administrateur	11 place Rogier B-1210 Bruxelles
Stefaan Decraene	Administrateur	44 boulevard Pachéco B-1000 Bruxelles
Fernand Fischer	Administrateur	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg
Pierre Mariani	Administrateur	11 place Rogier B-1210 Bruxelles
Claude Piret	Administrateur	11 place Rogier B-1210 Bruxelles
Philippe Rucheton	Administrateur	11 place Rogier B-1210 Bruxelles
Jean-Louis Schiltz	Administrateur	2 rue du Fort Rheinsheim L-2419 Luxembourg
Serge Schimoff	Administrateur	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg
Olivier Van Herstraeten	Administrateur	11 place Rogier B-1210 Bruxelles
Donny Wagner	Administrateur	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg
Fernand Welschbillig	Administrateur	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2011.

Dexia Banque Internationale à Luxembourg

Société anonyme

Jean-Paul Putz / Simone Wallers

Manager / Manager

Référence de publication: 2011057678/40.

(110064522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Lipotherm Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 52, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 159.915.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Madame Djamilia CHENNIT, épouse MULLER, assistante finance, née à Mont-Saint-Martin (France), le 24 février 1965, demeurant à F-54440 Herserange, 17, rue de la Croix Saint-Jean.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un institut de beauté, dispensant tous soins de beauté, dont le modelage esthétique de bien-être, ainsi que l'achat et la vente de tous produits cosmétiques et de la branche.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de "LIPOTHERM CENTER S.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi dans la Ville d'Esch-sur-Alzette.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou

consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique Madame Djamila CHENNIT, épouse MULLER, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Mademoiselle Emmanuelle PICCINONNO, esthéticienne, née à Moyeuve-Grande (France) le 2 mai 1986, demeurant à F-57300 Tremery, 9, rue du Colombier est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- Madame Djamila CHENNIT, épouse MULLER, préqualifiée, est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée.
- 3.- La société est valablement engagée par la signature individuelle de chacune des gérantes
- 4.- L'adresse du siège social est établie à L-4210 Esch-sur-Alzette, 52, rue de la Libération.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentive la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Djamila CHENNIT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 mars 2011. Relation GRE/2011/1300. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 1^{er} avril 2011.

Référence de publication: 2011045918/133.

(110051583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

CGM Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 125.073.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2011046475/10.

(110052408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Bachmann & Rieg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 19.449.

A décidé de dénoncer le siège de la société

BACHMANN & RIEG S.A.

Société Anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 19 449

Luxembourg, le 25 mars 2011.

BDO TAX & ACCOUNTING S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2011046440/15.

(110052220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Models Unlimited, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 55.888.

EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale du
03 mai 2008 à 10.00 h

le Conseil d'administration se compose comme suit:

- est nommé administrateur et administrateur-délégué Jan Herman van Leuvenheim, né le 05 mars 1937 à Alkmaar,
Pays-Bas et demeurant professionnellement à 60 Grand-rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg, Luxembourg,

à effet du 03 mai 2008 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014;

- est nommé administrateur SELINE FINANCE Ltd, No. 03227310 Companies House Cardiff, Royaume-Uni, ayant son
siège social à Tooley Street 122-126, SE1 2TU Londres, Royaume-Uni,

à effet rétroactif du 03 mai 2008 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014;

- est nommé administrateur SELINE MANAGEMENT Ltd, No. 03240996 Companies House Cardiff, Royaume-Uni,
ayant son siège social à Tooley Street 122-126, SE1 2TU Londres, Royaume-Uni,

à effet rétroactif du 03 mai 2008 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

Le 1^{er} avril 2011.

MODELS UNLIMITED
J. H. VAN LEUVENHEIM
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011046687/24.

(110052130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

CFC Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 73.304.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 28 janvier 2011, que Madame Pia LAUB VON GOTTBORG, née le 25 mars 1969 à Copenhague, demeurant à DK-2750 Ballerup (Danemark), 4, Borupvang, est élue administrateur en remplacement de Monsieur Lars Hem SIMONSEN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.
POUR CFC REINSURANCE S.A.
Signature

Référence de publication: 2011046471/15.

(110052119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

CMS Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 81.525.

—
Une liste des fondés de pouvoirs de la Société CMS Management Services S.A. en fonction au 1^{er} Avril 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CMS Management Services S.A.
Signatures

Référence de publication: 2011046487/12.

(110052590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Computacenter PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 52.391.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration que:

- Monsieur Pascal Dumont a démissionné de ses fonctions de délégué à la gestion journalière avec effet au 1^{er} décembre 2010.

- Monsieur Bruno Van Achter, demeurant à B-1435 Mont Saint Guibert, 21, rue de Béclines comme nouveau délégué à la gestion journalière à partir du 1^{er} décembre 2010.

- Les pouvoirs de signature seront comme suit:

Olivier Deboeck: signature individuelle jusqu'à 7.500,- €, conjointement à deux pour un montant supérieur à 7.500,- €.

Bruno Van Achter: signature individuelle jusqu'à 7.500,- €, conjointement à deux pour un montant supérieur à 7.500,- €.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011046497/21.

(110052209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

ML' bureau national et international des projets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 57.375.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale du 06 mai 2008 à 16.00 h

Les mandats suivants ont été renouvelés:

- est nommé administrateur SELINE FINANCE Ltd, No. 03227310 Companies House Cardiff, Royaume-Uni, ayant son siège social à Tooley Street 122-126, SE1 2TU Londres, Royaume-Uni,

à effet du 06 mai 2008 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014;

- est nommé administrateur SELINE MANAGEMENT Ltd, No. 03240996 Companies House Cardiff, Royaume-Uni, ayant son siège social à Tooley Street 122-126, SE1 2TU Londres, Royaume-Uni,

à effet du 06 mai 2008 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

Le 1^{er} avril 2011.

ML' bureau national et international des projets S.A.

Jan ter Stege

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011046686/21.

(110052103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Dirofin, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 159.949.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61510 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011046517/10.

(110052666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

E-Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 29, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 139.285.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 8 novembre 2010.

Référence de publication: 2011046523/10.

(110052406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Element Six Abrasives S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 93.186.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 21 mars 2011:

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} avril 2011 du 67, Rue Ermesinde, L-1014 Luxembourg au 9, Rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 avril 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011046525/14.

(110052552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Fortan Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.904.

—
L'assemblée générale ordinaire tenue extraordinaire en date du 03 mars 2011 a ratifié la décision prise par le Conseil d'administration du 29 octobre 2010 de coopter Monsieur Olivier LECLIPTEUR au poste d'administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Gabor KACSOH. Le mandat de l'Administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Lors de cette même assemblée générale ordinaire tenue extraordinaire, les mandats des administrateurs Messieurs Jean BODONI et Guy KETTMANN ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Luxembourg, le 1^{er} AVR. 2011.

Pour: FORTAN INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel Argence-Lafon / Mireille Wagner

Référence de publication: 2011047134/20.

(110052327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Cave Pearls S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.281.

—
In the year two thousand and eleven, on the 18th day of the month of March,

Before, Maitre Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Celsius European Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered offices at 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 125726,

Hereby represented by Mrs. Simone Schmitz, lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of proxy given on 16th March 2011.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declared to be the sole shareholder of Cave Pearls S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in 25A Boulevard Royal, L-2346 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125) each and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number B 140.281 (the "Company"), incorporated by a deed of Maitre Paul Decker, notary residing in Luxembourg of 14 July 2008, published in the Mémorial C number 1944 of 8th August 2008.

The appearing party, having recognized to be fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to wind up the Company;
2. Appointment of the liquidator;

3. Determination of the broadest powers to be granted to the liquidator, including but not limited to the right to grant securities over the assets of the Company, contribute assets of the Company for new shares and pay advances on the profits of the liquidation either in cash or in kind.

4. Miscellaneous

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint Celsius European Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25A Boulevard Royal, L-2446 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 125726 as liquidator of the Company.

Third resolution

The sole shareholder resolves that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges actions for rescission, grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility make contributions of assets of the Company to another company and, consequently, subscribe for new shares issued by this company in consideration of the contribution in kind.

The liquidator is authorised to grant securities over the assets of the Company in the name and on behalf of the Company as it may be appropriate or required to comply with the liabilities of the Company.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such party of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The deed having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huit mars,

Par-devant Nous Maitre Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A compare:

Celsius European Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 125726,

Représentée aux fins des présentes par Mme Simone Schmitz, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 16 Mars 2011.

Cette procuration sera annexée au présent acte pour les effets de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré être l'associé unique de Cave Pearls S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), avec un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12,500), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de une cent vingt-cinq euro (EUR 125) chacune et immatriculée auprès du Registre du Commerce et

des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 140281 (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 1944 du 08 August 2008.

Lequel comparant a reconnu être pleinement informé des résolutions devant être prises sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la société en liquidation;
 2. Nomination d'un liquidateur;
 3. Détermination des pouvoirs les plus étendus à conférer au liquidateur, notamment avec la faculté pour le liquidateur de consentir des sûretés sur les actifs de la Société, faire des apports avec les actifs de la Société en contrepartie de nouvelles actions, et payer des avances sur le boni de liquidation, que ce soit en numéraire ou en nature;
 4. Divers.
- a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses résolutions:

Première résolution

L'associé unique décide la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer Celsius European Holdings S.à r.l. , une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 125726, comme liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'associé unique décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelque que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits similaires, à des gages, ou des actions en rescission, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité, payer des avances à l'associé sur le boni de liquidation, aussi bien en numéraire qu'en nature.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité faire des apports d'actifs de la Société à une autre société et, par conséquent, souscrire à de nouvelles actions émises par cette société en contrepartie des apports.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité accorder des sûretés sur les actifs de la Société au nom et pour le compte de la Société, tel qu'il l'estime nécessaire ou approprié pour se confirmer aux engagements de la Société.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires de pouvoirs qu'il estime appropriés pour l'accomplissement de certains actes en particulier.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engage envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à EUR

Dont acte fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Schmitz et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2011. LAC/2011/13829. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Référence de publication: 2011045791/136.

(110052072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Eugénie Patri Sébastien EPS, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.049.

En date du 11 mars 2011, Eugénie Patri Sébastien EPS a procédé au rachat de 4,004 actions propres de classe D.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Référence de publication: 2011046533/10.

(110052423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Eurofins Agrosociences LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 129.408.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011046535/10.

(110052728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Eurofins Environmental Testing LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.860.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011046537/10.

(110052725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Mtrust Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 54.668.

EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} avril 2011 à 10.00 h

le Conseil d'administration se compose comme suit:

- est nommé administrateur et administrateur-délégué Jan Herman van Leuvenheim, né le 05 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 60 Grand-rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg, Luxembourg,

à effet du 1^{er} avril 2011 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014;

- est nommé administrateur SELINE FINANCE Ltd, No. 03227310 Companies House Cardiff, Royaume-Uni, ayant son siège social à Tooley Street 122-126, SE1 2TU Londres, Royaume-Uni,

à effet du 1^{er} avril 2011 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014;

- est nommé administrateur SELINE MANAGEMENT Ltd, No. 03240996 Companies House Cardiff, Royaume-Uni, ayant son siège social à Tooley Street 122-126, SE1 2TU Londres, Royaume-Uni,

à effet du 1^{er} avril 2011 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

Le 1^{er} avril 2011.

MTRUST INVESTHOLDING S.A.
J. H. VAN LEUVENHEIM
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011046689/24.

(110052125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Eurofins Food LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 122.863.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011046539/10.

(110052727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Eurofins Forensics LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 154.225.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011046541/10.

(110052726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Eurofins Industrial Testing LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 155.534.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011046545/10.

(110052723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Boston A1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.581.357,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 140.361.

EXTRAIT

En date du 24 mars 2011, Andrew William Guille a démissionné de ses fonctions de gérant de classe B de la Société et Ali Satvat, demeurant au 601 Lexington Avenue, 53rd Floor, NY 10022 New York, Etats-Unis, né le 16 septembre 1977 à Boston, Massachussets, Etats-Unis, a été nommé en son remplacement en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée.

Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

Gérants de classe A:

- Katia Panichi
- Geoffrey Henry

Gérants de classe B:

- Isabel Probstel
- Ali Satvat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011047092/24.

(110052248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Loretto Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6195 Imbringen, 4, In Hierber.

R.C.S. Luxembourg B 124.675.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven on the twenty-second day of March.

Before the undersigned notary M^e Jean SECKLER, residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mrs Catherine LORETTO, Manager of companies, born in Birmingham (United Kingdom), on 5th of May 1969, residing in L-6195 Imbringen, 4, In Hierber, duly represented by the public limited liability Company ("Société anonyme") Fiduciaire Eurolux, having its registered office at L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg («Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg»), section B number 34.752, itself duly represented by its attorney Mr Carsten SÖNS, lawyer, having its professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal delivered to the attorney, which after having been signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party requests the officiating notary to record his declarations and statements as follows:

I.- That the private limited liability company LORETTO CONSULTING, (hereinafter the "Company"), established and having its registered office at L-6195 Imbringen, 4, In Hierber, entered in the Luxembourg Trade and Company Register under number B 124.675, was incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing at Niederanven, on 15th of February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 758 of 2nd of May 2007.

II.- That Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred (100) shares of one hundred and twenty five Euro (EUR 125.-) each..

III.- That the appearing party is the sole shareholder of the Company.

IV.- That the appearing party decides to dissolve and to liquidate the Company.

V.- That the appearing party is perfectly aware of the financial situation and the Company's articles of association.

VI.- That the appearing party, acting as liquidator, declares having settled all of the Company's liabilities and that he will be answerable, for all of the Company's debts and undertakings, even currently unknown.

VII.- That full discharge is given to the manager for the performance of his mandate up to this date.

VIII.- That the liquidation of the company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

IX.- That the records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at least at L-6195 Imbringen, 4, In Hierber.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses incurring for the reason of this deed, in any form whatsoever, is approximately evaluated at seven hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the German text, the German version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed has been drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy-holders of the appearing person, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zwei tausend elf, den zweiundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Frau Catherine LORETTO, Geschäftsführerin, geboren in Birmingham (Großbritannien) am 5. Mai 1969, wohnhaft in L-6195 Imbringen, 4, In Hierber, hier vertreten durch die Aktiengesellschaft („société anonyme“) Fiduciaire Eurolux, mit Sitz in L-1220 Luxemburg, 196, rue de Beggen, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 34.752, diese selbst hier vertreten durch Herrn Carsten SÖNS, Jurist, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, aufgrund einer ihm ausgestellten privatschriftlichen Vollmacht, welche nach „ne varietur“-Unterschrift durch den Vertreter und den unterzeichneten Notar der gegenwärtigen Urkunde beigegeben bleibt.

Die Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, ersucht den amtierenden Notar, ihre Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "LORETTO CONSULTING" (nachfolgend „die Gesellschaft“), mit Sitz in L-6195 Imbringen, 4, In Hierber, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 124.675, gegründet worden ist gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN mit Amtssitz in Niederanven, am 15. Februar 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 758 vom 2. Mai 2007.

II.- Dass das Stammkapital der Gesellschaft zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) beträgt, eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je einhundertfünfzig Euro (125,- EUR).

III.- Dass die Komparentin alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft ist.

IV.- Dass die Komparentin beschließt, die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren.

V.- Dass die Komparentin die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennt.

VI.- Dass die Komparentin, handelnd als Liquidator, erklärt alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben und dass sie persönlich die Zahlung aller Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft, auch solche, die zur Zeit nicht bekannt sind, gewährleistet.

VII.- Dass der Geschäftsführerin volle Entlast für die Ausübung ihres Mandates bis zum heutigen Tag erteilt wird.

VIII.- Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.

IX.- Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren in L-6195 Imbringen, 4, In Hierber, aufbewahrt werden.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche aus Anlass dieser Urkunde entstehen, unter welcher Form auch immer, beläuft sich auf ungefähr 750,- EUR.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch des Komparenten, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen desselben Komparenten, und im Falle von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird die deutsche Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER, die vorliegende notarielle Urkunde in Junglinster, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Carsten SÖNS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mars 2011. Relation GRE/2011/1258. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG

Junglinster, den 4. Avril 2011.

Référence de publication: 2011047443/91.

(110053006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

Eurofins International Holdings LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 157.959.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011046547/10.

(110052722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

I.R.E.S., International Real Estate Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 159.892.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt neuf mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Michel LIBOUTON, promoteur immobilier, né à Paris le 30 avril 1949, demeurant à B-1030 Bruxelles, 14, Allée des Freesias,

ici représenté par Monsieur Jacky LEOTOT, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être soumise ensembles aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée uni-personnelle à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée uni-personnelle sous la dénomination de: "International Real Estate Services S.à r.l." en abrégé "I.R.E.S."

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère uni-personnel de la société.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

Art. 3. La société a pour objet le conseil immobilier, l'acquisition, la construction, la vente, l'administration, la gestion et l'exploitation de tous biens et droits immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg que partout ailleurs à l'étranger, y compris tous travaux publics et privés, génie civil et constructions de toute nature ainsi que tous travaux se rapportant à cette activité et notamment travaux de rénovation, amélioration, entretien, évaluation, décoration, promotion et démolition de biens immobiliers et toute transaction directe ou indirecte s'y rapportant comme vente de matériaux de construction.

Elle pourra en outre prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente-et-un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT-VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.

Toutes les parts sont souscrites en numéraire par l'associé unique Monsieur Michel LIBOUTON, promoteur immobilier, né à Paris le 30 avril 1949, demeurant à B-1030 Bruxelles, 14, Allée des Freesias, pré-qualifié.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage des dites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

L'associé unique est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

Art. 13. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mille onze (31.12.2011).

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Michel LIBOUTON, promoteur immobilier, né à Paris le 30 avril 1949, demeurant à B-1030 Bruxelles, 14, Allée des Freesias, pré-qualifié.

La société est valablement engagée par sa seule signature.

2. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec moi, notaire, la présente minute.

Signé: J. Leotot, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 mars 2011. Relation: EAC/2011/4288. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011044681/110.

(110050922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

Splendido S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 57.538.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2010: -

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary & Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Pour Splendido S.A

Référence de publication: 2011057350/32.

(110064459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

DLJ Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 159.676.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the tenth of March.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., having its registered office at Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

here represented by its director, EUROLUX (SAMOA) LIMITED, having its registered office at Apia Samoa, itself represented by its director, Mrs. Rika MAMDY, company director, with professional address in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., having its registered office at Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

here represented by its director, EUROLUX (SAMOA) LIMITED, having its registered office at Apia Samoa, itself represented by its director, Mrs. Rika MAMDY, company director, with professional address in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of DLJ Solutions S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out for personal purposes trading in securities of any kind and any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at THIRTY-TWO THOUSAND EURO (32.000.-EUR) represented by three hundred and twenty (320) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.-EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors elects from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 1st Monday of May at 10.00 a.m. and the first time in the year 2012.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2011.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., prenamed, one hundred and sixty shares	160
2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., prenamed, one hundred and sixty shares	160
TOTAL: three hundred and twenty shares	320

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of THIRTY-TWO THOUSAND EURO (32,000.-EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in articles 26, 26-3 and 26-5 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 1,200.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2016:

a) NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., having its registered office at L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, 1st Floor, RCS Luxembourg B 99.746, represented by Mrs Rika Mamdy, company director, with professional address in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue,

b) TYNDALL MANAGEMENT S.A., having its registered office at L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, 1st Floor, RCS Luxembourg B 99.747, represented by Mrs Rika Mamdy, company director, with professional address in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

c) ALPMANN MANAGEMENT S.A., having its registered office at L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, 1st Floor, RCS Luxembourg B 99.739, represented by Mrs Rika Mamdy, company director, with professional address in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2016:

FIDUCIAIRY AND ACCOUNTING SERVICES S.A., having its registered office at Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC number 303554.

4.- The registered office of the company is established in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, 1st Floor.

Meeting of the board of directors

The members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., prenamed, as managing director.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le dix mars.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

ici représentée par son director, EUROLUX (SAMOA) LIMITED, ayant son siège social à Apia Samoa, elle-même représentée par son director, Madame Rika MAMDY, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

ici représentée par son director, EUROLUX (SAMOA) LIMITED, ayant son siège social à Apia Samoa, elle-même représentée par son director, Madame Rika MAMDY, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DLJ Solutions S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir pour des besoins personnels le commerce de titres de toutes sortes et toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000.EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi jour du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2012.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2011.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée, cent soixante actions	160
2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée, cent soixante actions	160
TOTAL: trois cent vingt actions	320

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ EUR 1.200.-

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2016:

a) NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, 1^{er} étage, RCS Luxembourg B 99.746, représentée par Madame Rika MAMDY, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

b) TYNDALL MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, 1^{er} étage, RCS Luxembourg B 99.747, représentée par Madame Rika MAMDY, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue,

c) ALPMANN MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, 1^{er} étage, RCS Luxembourg B 99.739, représentée par Madame Rika MAMDY, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2016:

FIDUCIAIRY AND ACCOUNTING SERVICES S.A., ayant son siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC numéro 303554.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, 1^{er} étage.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., préqualifiée, comme administrateur-délégué.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. MAMDY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mars 2011. Relation: LAC/2011/12074. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 mars 2011.

Référence de publication: 2011041307/306.

(110046964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

BIC, Business Insurance & Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 2, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 159.878.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, am fünfzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck.

Sind erschienen:

1. Die Privatgesellschaft mit beschränkter Haftung belgischen Rechts „SCHMATZ BUSINESS INSURANCE“, S.p.r.l., abgekürzt S.B.I., eingetragen im Unternehmensregister (Banque Carrefour des Entreprises), unter der Nummer 0411.651.271, mit Sitz in B-4960 Malmedy, rue Derrière la Vaulx, 43, vertreten durch einen Geschäftsführer, Herrn Olivier SCHMATZ, Versicherungsmakler, geboren am 2. Dezember 1976 in Malmedy, wohnhaft in B-4770 Amel, Montena, 131. Herr Olivier SCHMATZ wurde zum Geschäftsführer mit Einzelunterschriftsvollmacht ernannt, aufgrund einer Außerordentlichen Generalversammlung und der Versammlung der Geschäftsführer der Gesellschaft „SCHMATZ BUSINESS INSURANCE“, vom 29. Oktober 2009, veröffentlicht in den Anlagen des Moniteur belge, vom 14. Januar 2010.

2. Herr Dirk VERHEGGEN, Jurist, geboren am 24. August 1973 in Sankt Vith, wohnhaft in B-4780 Sankt Vith, Neundorfer Straße, 13 E1/2.

3. Die Privatgesellschaft mit beschränkter Haftung belgischen Rechts „CreaToDo“, PgbmH, eingetragen im Unternehmensregister (Banque Carrefour des Entreprises), unter der Nummer 0893.235.188, mit Sitz in B-4790 Burg-Reuland, Grüfflingen, 31B, vertreten durch einen Geschäftsführer, Herrn Joseph Jakob VERHEGGEN, geboren in Thommen (Belgien) am 20. August 1948, wohnhaft in B-4790 Burg-Reuland, Grüfflingen, 31B. Herr Joseph Jakob VERHEGGEN wurde zum Geschäftsführer mit Einzelunterschriftsvollmacht ernannt, im Zuge der Gründung der Gesellschaft am 30. Oktober 2007, veröffentlicht in den Anlagen des Moniteur belge, vom 13. November 2007, hier vertreten durch Herrn Dirk VERHEGGEN, vorbenannt, aufgrund einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift am 15. März 2011.

4. Die Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts „Nouvelles Assurances - Société de Courtage" (Matrikel: 1995 2212 829), mit Sitz in L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss, 2, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburgs unter der Nummer B 96.640, vertreten durch den Delegierten des Verwaltungsrats, Herrn Manfred GEHLEN, Jurist, wohnhaft in B-4730 Raeren, Follmühle, 13A. Herr Manfred GEHLEN wurde zum Delegierten des Verwaltungsrats ernannt aufgrund einer Versammlung des Verwaltungsrats vom 1. Oktober 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 657, vom 18. Dezember 1996. Er verpflichtet die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift, gemäß Artikel 11 der Gesellschaftssatzungen.

Welche Komparenten erklären, zwischen ihnen und denjenigen, die später Teilhaber werden könnten, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts zu gründen, die den Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 1. Der Name der Gesellschaft mit beschränkter Haftung lautet „Business Insurance & Consulting S.à r.l." abgekürzt „BIC".

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist.

- die Vermittlung von Versicherungen, durch hierfür zugelassene Personen, und alle mit der Tätigkeit des Versicherungsmaklers verbundenen Dienstleistungen;
- die Vermietung von beweglichen und unbeweglichen Gütern;
- die juristische, finanz- und versicherungstechnische Beratung;
- Sekretariats- und Übersetzungsdienstleistungen;
- das Anbieten aller mit der Zulassung von Fahrzeugen verbundenen kommerziellen Dienstleistungen;
- der Ankauf, der Verkauf, die Vermietung, die Nutzung, die Verwaltung und Verwertung von eigenen Immobilien.

Die Gesellschaft kann im Allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, die mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäß den Modalitäten verwirklichen, die ihr als geeignet erscheinen.

Generell ist es der Gesellschaft gestattet, ihre Tätigkeiten sowohl im Inland als auch im Ausland zu entfalten.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet, vom heutigen Tage an gerechnet. Sie kann durch Beschluss des/der Gesellschafter, welcher mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit getroffen wird, vorzeitig aufgelöst werden.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Weiswampach.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt sechzigtausend Euro (60.000,- EUR), eingeteilt in hundert (100) Anteile zu je sechshundert Euro (600,- EUR).

Art. 6. Die Gesellschaftsanteile können frei vom alleinigen Gesellschafter veräußert werden.

Bei mehreren Gesellschaftern, können die Anteile frei unter den Gesellschaftern veräußert werden. Für den Fall der Veräußerung an Drittpersonen sind die anderen Gesellschafter vorkaufsberechtigt. Sie können an Drittpersonen nur mit der Zustimmung aller in der Generalversammlung abgegeben Stimmen übertragen werden.

Im Sterbefalle berufen sich die verbleibenden Gesellschafter auf Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915, über die Handelsgesellschaften, sowie dessen Änderungsgesetze.

Art. 7. Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter lösen die Gesellschaft auf.

Art. 8. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, die nicht Gesellschafter sein müssen und von der Generalversammlung ernannt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer derer Mandate, werden bei ihrer Ernennung durch die Generalversammlung festgelegt.

Der oder die Geschäftsführer können unter ihrer Verantwortung ihre Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Der alleinige Gesellschafter nimmt die Befugnisse wahr, welche der Generalversammlung obliegen.

Bei mehreren Gesellschaftern, ist jeder Gesellschafter stimmberechtigt, egal wie viele Anteile er besitzt. Er kann so viele Stimmen abgeben, wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich ordentlich bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Juli und endet am dreißigsten Juni eines jeden Jahres.

Art. 13. Am dreißigsten Juni eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen innerhalb der ersten sechs Monate den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 15. verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Mindestens fünf Prozent dieses Gewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Generalversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen. Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt ausnahmsweise am heutigen Tage und endet am dreißigsten Juni 2012.

Abschätzung, Kosten

Jedwede der Gesellschaft aus dessen Gründung entstehenden Kosten und Gebühren, werden auf € 1.000,- abgeschätzt.

Zeichnung und Einzahlung

Die hundert (100) Anteile zu je sechshundert Euro (600,- EUR) wurden wie folgt gezeichnet:

1.- SCHMATZ BUSINESS INSURANCE, S.p.r.l., vorbenannt	38
2.- Dirk VERHEGGEN, vorbenannt	25
3.- CreaToDo, PgbmH, vorbenannt	13
4.- Nouvelles Assurances - Société de Courtage, vorbenannt	24
Total:	100

Die hundert (100) Anteile zu je sechshundert Euro (600,- EUR) wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von sechzigtausend Euro (60.000,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Bescheinigung

Die Unterzeichneten erklären dass die Kapitaleigner die Realbegünstigten dieser Gesellschaft sind und dass es sich bei dem Kapital welches diese Anteile darstellen weder um ein Produkt von Drogengeschäften oder Geldern, die der Finanzierung von Terrorereinheiten dienen oder dienen sollen, keine Zuwiderhandlungen der Artikel 506-1 des luxemburgischen Strafgesetzbuches bilden.

Außerordentliche Generalversammlung

Und sofort nach Gründung der Gesellschaft haben die Teilhaber folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf zwei festgesetzt.

Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer werden:

Herr Olivier SCHMATZ und Herr Dirk VERHEGGEN, beide vorbenannt.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift eines Geschäftsführers.

2) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-9990 Weiswampach, 2, Duarrefstrooss.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: O. SCHMATZ, D. VERHEGGEN, M. GEHLEN, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 16 mars 2011. DIE/2011/2750. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Ettelbrück, den 27. März 2011.

Pierre PROBST

Der Notar

Référence de publication: 2011047604/131.

(110050743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

WPP Luxembourg Beta Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.649.208.050,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 98.276.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société le 2 mars 2011

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société en date du 2 mars 2011 que le siège social de la Société sera transféré de son adresse actuelle au 124, Boulevard de la Pétrusse. L-2330 Luxembourg, avec effet au 15 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Beta Two S.à r.l.

Anne Ehrismann

Manager / Un Mandataire

Référence de publication: 2011053245/16.

(110059300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Lagos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 4, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 102.837.

—
Il résulte d'une cession de parts du 31 mars 2011 que le capital social se compose comme suit:

	Parts sociales
- Madame Marie-Louise Muller, demeurant à L-1857 Luxembourg, 2 rue du Kiem	125
Total	125

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2011, que:

- Madame Hilary Porteous, demeurant à L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume démissionne de son poste de gérante.

- Madame Marie Louise Muller, née le 17.11.1963 à Luxembourg, demeurant à L-1857 Luxembourg, 2, rue du Kiem est nommée gérante.

- La société sera engagée dorénavant par la signature seule de Madame Marie Louise Muller.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2011046654/22.

(110052204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Ottershaw S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 152.357.

—
EXTRAIT

Les administrateurs réunis en Conseil, le 15 mars 2011, ont pris la décision suivante:

1. Monsieur David Gerald Roy a été nommé en tant que Président du Conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 30 mars 2011.

Référence de publication: 2011046713/13.

(110052691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

LeverageSource III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 138.096.

Par résolutions prises en date du 24 mars 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de James Macdonald, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de son mandat de gérant B, avec effet immédiat

2. Acceptation de la démission de Martijn Sinninghe Damsté, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de son mandat de gérant B, avec effet immédiat

3. Nomination de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

4. Nomination de Laurent Ricci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 avril 2011.

Référence de publication: 2011054369/19.

(110061522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Vansbeek International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 84.907.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 avril 2011

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l., avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011057388/24.

(110064565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.
